



DESACORD AVEC MON ASSURREUR SUITE A MON ACCIDENT DE VOITURE

Par **berniche**, le **14/03/2011** à **09:27**

SUITE A MON ACCIDENT DE VOITURE DU 21/11/2010 OU L AUTRE VEHICULE A PERCUTER MON FEU ARRIERE DROIT SANS AVOIR CHERCHE A M EVITER SA CONDUCTRICE N A PAS VOULU REMPLIR LE CONSTAT AVEC MOI LE LENDEMAIN (les pompiers m ayant conduit a l hopital le jour meme)ET MON ASSURANCE AXA M ANNONCE QUE MA PART DE RESPONSABILITE EST TOTALE CAR C EST MOI QUI LUI AI COUPE LA ROUTE (avec une 205 automatique et en plus un dimanche) MEME MON ASSUREUR RECONNAIT QU ELLE N A PAS DONNE DE DETAIL SUR LE CONSTAT ET QUE LE FAIT DE S INVENTER UN TEMOIN UN MOIS PLUS TARD C EST LOUCHE.

AI JE UN RECOURS?.MA VOITURE A ETE DECLAREE EPAVE.J AI TOUT PERDU.

Par **Taha**, le **14/03/2011** à **10:15**

bonjour,

Je vois que vous pouvez faire valoir et préserver vos droits à condition que vous sachiez comment vous devez procéder afin de toucher des recours par rapport à cet accident, et vous pouvez même demander des dommages et intérêt.

Dans ce cas, vous devez faire appel à un avocat spécialisé dans le domaine routier et c'est lui qui va vous indiquer les démarches à suivre par rapport à ce genre de litige.

Vous pouvez consulter <http://www.avocatel.com/> et vous allez avoir l'un des avocats le plus proche de votre code postal et c'est lui qui va vous assister tout au long de vos démarches jusqu'à ça clôture!

Par **berniche**, le **15/03/2011** à **07:33**

merci pour la reponse mais je ne peux pas m offrir un avocat,a moins que ce ne soit un service gratuit.

Par **razor2**, le **15/03/2011** à **07:45**

Bonjour, je vous conseille d'écrire en LRAR à votre assureur en l'informant que s'il ne révisé pas sa position sous 8 jours, vous irez déposer un recours au Tribunal d'Instance contre le conducteur adverse ET son assurance.

Sans réponse de votre assureur ou en cas de réponse négative, vous pourrez aller au TI déposer un recours, j'insiste, contre l'autre conducteur ET son assureur.

C'est le juge qui, en fonction des éléments du dossier, déterminera les responsabilités.

Il n'y a pas eu de rapport de Police?